

LETTRE DE MISSION

Article 1 – Identification des parties

Lettre de mission établie par Lamri ADOUI, Président de l'université de Caen Normandie, pour Claire DANVY, Directrice adjointe de la direction de la communication – université de Caen Normandie.

Article 2 – Description de la mission

Claire DANVY est chargée de mission pour le développement durable à l'université de Caen Normandie. Les objectifs sont les suivants :

1. Communiquer

- Entretenir la visibilité de l'engagement de l'université sur le développement durable ;
- Maintenir une régularité dans les actions de communication, en application de la stratégie définie ;
- Contribuer à une remontée régulière des actions menées au Conseil d'administration.

2. Soutien au vice-président délégué

Soutenir l'action du vice-président délégué au développement durable et l'accompagner dans la réalisation d'actions concrètes.

3. Évaluation et label

L'université a obtenu le label DD&RS en 2023. Cela impose un suivi, une évaluation à mi-parcours puis un renouvellement au bout de 4 ans. Dans ce cadre, la chargée de mission devra s'assurer que :

- l'université de Caen Normandie adhère au CIRSES ;
- l'auto-évaluation annuelle de l'université soit saisie sur la plateforme Persées ;
- les engagements d'amélioration pris lors de la labélisation se mettent en place.

4. Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale (SD-DDRSE)

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche attend de ses établissements qu'ils rédigent un SD-DDRSE d'ici la fin 2024. La chargée de mission contribuera, avec la mission Campus 30 et en soutien au vice-président délégué au développement durable, à sa réalisation.

Article 3 – Responsabilité et obligations

Claire DANVY devra rendre compte de sa mission régulièrement au Président de l'université de Caen Normandie.

Article 4 – Durée

La mission est renouvelée pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024, le Président de l'université pourra y mettre fin sans délai en cas de non-respect des termes prévus.

Article 5 – Moyens

Vu le décret 2003-1009 du 16/10/2003, Claire DANVY sera rémunérée à hauteur de 100h de vacances administratives annuelles pendant la période indiquée et bénéficiera d'une ½ journée de décharge par semaine.

Article 6 – Exécution

La Directrice générale des services de l'université et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente lettre de mission.

Caen, le 1^{er} décembre 2023

Le Président de l'université,


Lamri ADOUI




La chargée de mission,

Claire DANVY


Vice-présidence
Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5
02 31 56 53 15
Vice-presidence@unicaen.fr
www.unicaen.fr